

FORMATION DES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS 2023

Chères et chers collègues,

Permettez-moi de vous féliciter pour votre inscription sur les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2023.

La compagnie des commissaires enquêteurs du Languedoc-Roussillon (CCE-LR) est chargée de conduire la formation de ses nouveaux collègues des départements d'Occitanie qui formaient l'ancienne région Languedoc-Roussillon : Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales.

Cette formation est organisée sous l'égide de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) d'Occitanie et des tribunaux administratifs de Montpellier et de Nîmes.

Dans ce cadre, vous êtes invités à suivre le parcours qui se déroulera en présentiel, à Pérols (34470), salle Abric, place Fonfonne Guillaume.

<https://www.ville-perols.fr/-Salle-Yves-Abric-.html>

1. Le parcours de formation se compose :

- a. D'un « bloc » de 3 formations de base, ouvertes en priorité aux nouveaux commissaires enquêteurs, au commissaires enquêteurs récemment « renouvelés » et aux candidats aux fonctions de tuteur.

Dates	Thème principal
Mardi 7 février 2023	L'enquête publique et le droit de l'enquête publique La déontologie du commissaire enquêteur
Mardi 14 février 2023	La pratique de l'enquête publique Le déroulé de l'enquête publique
Mardi 21 février 2023	Le champ de la participation La communication du commissaire enquêteur Mise en œuvre du tutorat

b. D'un module de formation à l'urbanisme composé :

- D'un MOOC, élaboré par la DREAL PACA sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), à suivre en autoformation : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/mooc-plu-i-a13113.html>
- Une intervention d'une spécialiste de la DDTM de l'Hérault (dans le courant du 1^{er} trimestre 2023) sur la planification en matière d'urbanisme destinée à tous les CE de la région.

c. D'une journée au tribunal administratif (Nîmes pour les CE du Gard et de la Lozère ; Montpellier pour L'Aude, L'Hérault et les Pyrénées Orientales).

d. D'une séquence consacrée à la dématérialisation de l'enquête publique et au traitement numérique des données (2^{ème} semestre 2023)

e. D'une journée de travail, en atelier, animée par un magistrat sur les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur (septembre 2023).

o

2. TUTORAT :

Un tuteur servira de référent à chacun des nouveaux CE

- 1^{ère} phase : Le néo CE est observateur d'une enquête conduite par le tuteur
- 2^{ème} phase : Le néo CE pilote sa propre enquête, en autonomie, et peut bénéficier de l'appui méthodologique de son tuteur

3. Quelques informations pratiques

- Une participation de 25,00 € par journée de formation, comprenant le déjeuner pris en commun, vous sera demandée (Prix indicatif. Le montant précis figurera sur le formulaire d'inscription)
- L'inscription aux formations se fait depuis l'espace public du site de la CCE LR à la rubrique : « formation des CE ». TOUS les CE (adhérents ou pas) peuvent s'y inscrire ;
- La participation aux formations n'est pas conditionnée à l'adhésion à la CCE-LR ;

- Les commissaires enquêteurs désirant adhérer à la CCE-LR pour la première fois doivent adresser, par voie postale, au trésorier de la compagnie, (Michel SALLES, 156 chemin de la Tour de Billot 30140 BAGARD - Téléphone : 04 66 60 97 07 – courriel : michel-salles2@orange.fr) leur bulletin d'adhésion ¹ et un chèque bancaire correspondant au montant de la cotisation (70,00€). Cf. note du trésorier
https://www.cce-lr.com/documents/images/general_photos/20230101-note-tresorier-1.pdf
- À titre exceptionnel, l'espace membre du site de la CCE-LR (voir lien et QR Code en fin de courrier) sera accessible à tous jusqu'au 1^{er} avril 2023. Après cette date, seuls les adhérents pourront y avoir accès ;

Procédure d'accès :

1. 24h00 après à la réception de cet email, vous recevrez vos identifiants temporaires et vous pourrez aller sur le site de la compagnie : <<http://www.cce-lrv.com/>> <https://www.cce-lr.com/>
2. Dans le cadre "Espace Membre" (en haut à droite de la page d'accueil), vous tapez votre adresse mail puis le mot de passe générique reçu.
3. Vous accédez à la page "Espace Membre"
4. Dans l'onglet "Mon compte", vous cliquez sur "Ma Fiche"
5. Il faut immédiatement personnaliser votre mot de passe pour que vous ayez seul accès à votre compte (ligne "password") en respectant les critères de 8 à 12 caractères et contenant au moins : une minuscule, une majuscule, un chiffre et un caractère spécial.
6. Vous complétez votre fiche si elle est incomplète. N'oubliez pas, dans tous les cas de cliquer sur le bouton "Valider" en bas de la page. A noter que la ligne "Newsletter" doit être marquée "Inscrit" sinon vous ne recevrez pas les courriers de la compagnie
7. En cas de difficulté vous pouvez contacter Vincent Rabot, responsable du site à l'adresse v.rabot34@free.fr <<mailto:v.rabot34@free.fr>>
Pour être certain de recevoir l'information du site en dehors du dossier des spams, mettez les adresses president.cce5lr@gmail.com <<mailto:president.cce5lr@gmail.com>> ; v.rabot34@free.fr <<mailto:v.rabot34@free.fr>> ; fchapelle@wanadoo.fr <<mailto:fchapelle@wanadoo.fr>> dans vos contacts.

- Les supports de formation seront disponibles sur le site de la CCE-LR, dans la partie espace membre sous l'onglet « Documentation ».

¹ Le bulletin d'adhésion est joint à ce courrier il est aussi téléchargeable sur le site de la CCE-LR, https://www.cce-lr.com/documents/images/site_actualites/appel-cotisation-1-1.pdf

Les délégués départementaux de la CCE-LR sont à votre disposition pour toute information complémentaire.
Vous trouverez, leurs coordonnées ci-après :

Département	Prénoms et Noms	Adresses mails
Aude	Christian MINE Joël GRANDPERRIN	mine.christian@outlook.fr jgp6011@gmail.com
Gard	Jean-François COUMEL Michel MAHIEUX	jfcoumel@gmail.com mahieux.m@orange.fr
Hérault	Jean-Pierre CHALON Gilles ROBICHON	jean-pierre.chalon@hotmail.fr gilles.robichon@orange.fr
Lozère	Lucette VIALA Hubert CAYREL	lucette.viala@orange.fr hubert-cayrel@orange.fr
Pyrénées-Orientales	Anne-Isabelle PARDINEILLE Valérie CASTRE	anisapardineille@gmail.com val.castre@gmail.com

Avant le début du cycle de formation, il est conseillé de prendre connaissance des principaux textes régissant les enquêtes publiques, tout au moins de les avoir identifiés et parcourus :

- Code de l'environnement :
 - Articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-33.
- Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique :
 - Déclaration d'utilité publique : Articles L.110-1, L.112-1 et R.111-1 à R.112-24.
 - Identification des propriétaires et détermination des parcelles : Articles L.131.1 à L132-4 et R.131-1 à R.132-4.

- Code des relations entre le public et l'administration :
 - Livre 1er, Titre III, chapitre 1er à chapitre V.
- Code de l'urbanisme :
 - Articles L103-1 à L103-6 et Articles R103-1 à R103-3.

Tous ces articles sont consultables sur le site internet **Legifrance** : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

En vous souhaitant beaucoup de satisfactions dans vos nouvelles fonctions, je vous prie d'agréer, chères et chers collègues, mes cordiaux sentiments.

Bernard CHABBAL
Président de la compagnie des commissaires enquêteurs
du Languedoc-Roussillon



<https://www.cce-lr.com/>

Pièces jointes :

- *Formulaire d'adhésion à la CCE-LR*
- *Vademecum du commissaire enquêteur*
- *Plan d'accès à la salle Abric de Pérols*